

2 327 W66

Relations extérieures.

Visite de journalistes de la Dépêche : compte rendu (s. d.).

Contestation de la gestion humaine des centres de Bias et Sainte-Livrade (1959).

1959 s. d.

*el*  
*Platyon - Journaliste*

*N° 161A*

Monsieur le Chef du Service  
des Affaires Sociales  
78, rue de Lille  
Paris (VII<sup>e</sup>)

## COMPTÉ - RENDU

de la visite de journalistes de "La Dépêche" au Camp de Sainte Livrade

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte par téléphone, et l'autorisation qui m'avait été donnée, j'ai reçu jeudi matin vers 10 heures la visite de reporters et photographes du journal "LA DEPECHE" de Toulouse, conduits par Monsieur LAMBERT.

J'ai tout d'abord accueilli ces Messieurs dans mon bureau après leur avoir montré rapidement les locaux du bâtiment administratif. Je leur ai exposé brièvement les raisons de constitution de Centres de ce genre, l'implantation du Centre de Sainte Livrade, son aménagement, son administration, le nombre des rapatriés, actuellement au Centre, leur qualité de français, leur reclassement parfois difficile et le nombre d'employés définitifs ou temporaires répartis dans les diverses Maisons de la région. J'ai mis l'accent sur les commodités mises à la disposition des rapatriés, et les différents secours (chômage, salaire unique, allocations familiales, distribution de vêtements) qui leur sont alloués. Je n'ai pas manqué, ainsi que vous m'y aviez invité, à faire un parallèle saisissant entre le confort des logements du Centre et le délabrement des bâtiments occupés par les squatters, qui n'ont ni eau ni électricité.

Puis, secondé par MM. VEDRENNE et ZEGANADIN, j'ai commencé la visite du camp en longeant le bout des baraques proches du bâtiment administratif, en marquant un temps d'arrêt en face du magasin à charbon, pour faire la description d'ensemble. Nos visiteurs ont évidemment suscité une grande curiosité surtout de la part des enfants en vacances ce jour là. Le photographe prit quelques clichés de gamins jouant et de vieilles femmes ayant gardé le type vietnamien. Le passage du Père VIRY ayant attiré l'attention des journalistes j'ai demandé au Père de leur accorder une petite interview, ce qu'il a fait de bonne grâce, parlant ainsi de son long séjour au Vietnam et de ses ouailles au sujet desquelles Monsieur LAMBERT lui demanda si elles ne lui donnaient pas trop de mal. Il a cependant saisi l'occasion pour exposer les difficultés qu'il éprouvait à se déplacer constamment de Sainte Livrade au Centre et dire sans ambages qu'il devrait, pour plus de commodité, être logé au Centre même. Je n'ai pu m'empêcher de lui dire en plaisantant qu'il exagérait.

J'ai signalé le projet d'aménagement, par le Ministère des Sports et de la jeunesse, du rond-point central en terrain de jeux et la construction d'un petit bâtiment à la fois préau de sport et bains-douches.

Puis nous sommes allés visiter les salles de classe. Malheureusement il a été impossible de trouver une seule des trois maitresses qui logent au Centre. A la demande du photographe j'ai fait placer un groupe d'enfants dans une salle de classe pour simuler un cours. Ensuite, toujours sur la demande du photographe placé à l'extérieur du Groupe Scolaire en face des portes, les enfants sont tous sortis en trombe pour s'égailler sur le terre-plein. Aucune question spéciale n'a été posée.

Continuant la visite nous sommes passés près du lavoir qui n'avait, heureusement attiré l'attention de personne - et nous sommes arrêtés devant le logement de Monsieur SONDIT prévenu discrètement par mes soins - Monsieur SONDIT a aimablement invité les journalistes à voir chaque pièce. Je l'ai publiquement félicité pour la bonne tenue de son intérieur. Par un heureux hasard son fils jouait avec des camarades à mimer la danse de la Licorne et le photographe n'a pas manqué de prendre des clichés. Comme celui-ci demandait s'il était possible de lui montrer les accessoires qui avaient servi au défilé du Têt, j'en ai profité pour reprendre la direction des bâtiments administratifs où je voulais montrer une salle de l'infirmerie. Mais cela n'a pas été possible en raison de l'absence prolongée des deux Assistantes, que j'avais pourtant prévenues la veille. J'ai alors conduit ces visiteurs vers le local scout des travaux manuels près de la chapelle. Après un rapide coup d'oeil à celle-ci tous se sont vivement intéressés à la Licorne. Il a fallu expliquer et mimer la danse. MM. BATABARE et LOBATO se sont prêtés bien volontiers aux exigences du photographe qui a pris plusieurs clichés de la Licorne, du tambour des lanternes. Ce fut ensuite la visite du local scout, sous la conduite de M. ZEGANADIN. Les assistantes étant toujours absentes, M. BATABARE invita les journalistes à venir chez lui dont la tenue et la propreté du logement méritent des éloges, pour assister à la préparation d'un repas à la mode vietnamienne, ce qui de borna à montrer le lavage du riz et à la présentation d'une table mise avec les bols et baguettes à riz. Cela suffit cependant pour enchanter tout le monde, Monsieur BATABARE crut bon de me remercier pour mon "dévouement en faveur des rapatriés et faire mon éloge en tant que Directeur. Son discours ne sembla nullement influencer les journalistes qui prirent un seul cliché : celui d'un calendrier lunaire venant du Viêt Nam que l'on porta dehors pour une meilleure visibilité.

J'obtins aisément qu'afin d'éviter toute erreur d'interprétation ou remarque gênante pour l'Administration, l'article me serait communiqué avant sa publication, pour vous être soumis. Tout en bavardant nous nous sommes dirigés en dernier lieu vers la sortie du camp, car je tenais à faire remarquer la présence du drapeau français flottant au vent. Je montrai en passant les deux bâtiments non encore réceptionnés mais prêts à recevoir les prochains rapatriés dont je précisai, sur la demande de Monsieur LAMBERT, le nombre de 250 à 300. C'était justement le retour des gens employés à Ste Livrade et je saisis l'occasion pour déclarer que beaucoup de nos rapatriés n'avaient pas hésité à travailler comme manoeuvre. M. VEDRENNE précisa qu'un groupe important travaillait dans des conditions très dures au Tanneries Angère de Sauveterre qui assurait leur transport par car le matin à 6 heures et leur retour le soir vers 18 heures et qu'il y avait eu très peu de défection durant les périodes de froid. Il a également signalé que nous étions en pourparlers pour faire donner du travail à domicile par une fabrique de gants et une entreprise de paillassons.

Monsieur PATAKI, vieux légionnaire qui faisait ses achats à la boutique installée devant l'entrée du Centre fut ensuite appelé pour donner ses impressions sur sa vie à la Légion et son évacuation en France. Il répondit avec à propos qu'il avait servi 30 ans dans la Légion qu'il était d'origine Hongroise mais que sa patrie était la France. Il précisa qu'il avait rompu toute liaison et attache avec son pays natal depuis très longtemps et qu'il avait encore des parents là-bas mais n'en avait plus de nouvelles et ne s'en souciait pas. Il se déclara très satisfait de sa vie actuelle au Centre et affirma en termes crus qu'il était encore solide.

C'est sur cette dernière conversation que les journalistes prirent congé en me remerciant pour l'accueil qu'il leur avait été réservé.

Monsieur LAMBERT me confirme à nouveau qu'il me ferait parvenir l'article avant de le faire paraître./.

Ampliation

- Monsieur l'Administrateur - Délégué en  
Chef du Service des Affaires  
Sociales pour le Lot et Garonne

" Pour information "



**Henri ALQUIER**  
Secrétaire Principal de Police  
Directeur du Centre

AB.

BUREAU des RAPATRIÉS  
d'INDOCHINE

--:

Palais de Chaillot (16ème)

N° 20 BRI

PARIS, le 6 JANVIER 1969

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIÉS d'INDOCHINE

à

Monsieur l'INSPECTEUR des CENTRES  
d'ACCUEIL du SUD-OUEST

SAINTE LIVRADE

(Lot et Garonne)

CONFIDENTIEL

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'une lettre de Monsieur le Député-Maire de Villeneuve S/ Lot au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Affaires Etrangères.

Je vous prie de ne pas faire état auprès du personnel des Centres de cette correspondance dans laquelle le Député se fait l'écho de calomnies dont le Service connaît bien la source. Je ne vous adresse cette copie que pour votre documentation personnelle.

Je vous adresse également copie d'une note 14/ BRI précisant à Monsieur le Préfet Sirvent la position du Chef du Bureau des Rapatriés d'Indochine en face de ces accusations./.

2 P.J.



R. MOREAU

*Moreau*

PARIS, le 6 Janvier 1959  
Palais de Chaillot (16<sup>e</sup>)

BUREAU des RAPATRIES  
d'INDOCHINE

-:-

N<sup>o</sup> 14 -BRI

Le CHEF du BUREAU des RAPATRIES d'INDOCHINE

à

Monsieur le MINISTRE de l'INTERIEUR  
Direction des Centres d'Orientation  
74, Bd. Gouvion de St-Cyr

- PARIS 17<sup>e</sup>

Dans une lettre, dont copie ci-jointe, le Député-Maire de Villeneuve-sur-Lot a porté des accusations graves à l'encontre du personnel de direction des Centres d'Accueil de Rapatriés d'Indochine du Lot-et-Garonne. Sur le plan médical et sur le plan social il reproche aux Directeurs d'avoir fait preuve d'incapacité et d'avoir encouragé "d'inadmissibles pratiques".

J'estime que la question de la délivrance des bons d'Assistance Médicale Gratuite à laquelle le Député fait vraisemblablement allusion, est du ressort des Services Départementaux de la Santé Publique et n'engage pas la responsabilité des Directeurs de Centres.

Dans la même lettre, le Député demande le départ immédiat du personnel administratif chargé de l'encadrement des Centres.

Je crois devoir rappeler que le personnel incriminé est composé de fonctionnaires des anciens cadres locaux d'Indochine qui ont accepté de se charger de cette tâche ingrate à l'époque où ils se trouvaient en recasement.

Leur sens du devoir et leur dévouement les a seuls incités à répondre à l'appel du service au moment où un bon nombre de leurs collègues également consultés, ont préféré attendre leur reclassement à l'abri des responsabilités.

J'ai personnellement tenu à exposer le cas de ces fonctionnaires au Député-Maire de Ville-neuve-sur-Lot. Il ne m'a cependant pas été possible, au cours du bref entretien que ce dernier m'a accordé le 25 Décembre, de faire justice de toutes les assertions malveillantes répandues par certains rapatriés familiers de ce Député.

Je m'élève vivement contre les critiques qu'il formule à l'égard d'agents d'exécution qui ont appliqué les directives données par le Bureau des Rapatriés d'Indochine lequel suivait de très près la situation des Centres et prenait les décisions concernant même les points de détail.

Je crois devoir rappeler que la dispersion des Rapatriés est le but à atteindre. Un millier de personnes ont déjà quitté les Centres, d'autres sont encore susceptibles de partir. Un des principaux moyens dont dispose le Service pour provoquer des départs consiste à diminuer les avantages particuliers dont les rapatriés reclassables bénéficient dans les Centres et cette politique sévère ne vise pas à la popularité./.



R. MOREAU

Jacques RAPHAEL-LEYGUES  
Député du Lot-et-Garonne  
Conseiller Général  
Maire de Villeneuve-sur-Lot

26 Décembre 1958  
J.R-L/dC

-:-:-

COPIE

Monsieur le Ministre,

Depuis trois ans, j'ai plusieurs fois, appelé l'attention des Pouvoirs Publics sur la situation faite aux rapatriés d'Indochine, hébergés dans les Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT, en Lot-et-Garonne.

A la Tribune de l'Assemblée de l'Union Française j'ai eu l'honneur de demander certaines mesures en leur faveur, qui n'ont pas été prises.

L'Administration des Camps de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT et de BIAS n'est pas satisfaisante.

La Direction de ces deux Centres a, depuis trois ans, non seulement fait preuve d'incapacité, mais encore, à BIAS, a toléré, et parfois encouragé, d'inadmissibles pratiques.

C'est ainsi que, tant sur le plan médical, que sur le plan social, à BIAS, je tiens à votre disposition une documentation concernant les procédés que je réprovoque et contre lesquels je m'élève ici.

Des perturbations graves viennent de se produire dans ces Centres, à la suite de provocations émanant de fonctionnaires et, à BIAS, d'un médecin, qui agissent absolument comme s'ils désiraient voir la situation s'aggraver et devenir tragique.

Vous prenez autorité sur les Centres d'Accueil de BIAS et de SAINTE-LIVRADE-sur-LOT, le 1er Janvier 1959.

Il est indispensable que, dès les premiers jours de janvier, le personnel d'encadrement (Directeur, Sous-Directeur, etc...) soit changé, faute de quoi des incidents graves, voire sanglants, sont à craindre, à brève échéance.

Il m'appartient de vous mettre en garde et d'insister pour que ces mesures soient prises dans un délai minimum, le respect de la personne humaine et de l'ordre public étant en jeu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments déferents et bien amicalement dévoués.

signé : Jacques RAPHAEL-LEYGUES

Monsieur le Ministre de  
l'INTERIEUR  
Place Beauvau  
PARIS 8ème

P. C. C.

